



Minute sécurité Protections machine en place au redémarrage



Le contexte

Le Groupe ArcelorMittal vient de publier un nouveau standard sur la sécurité machine. Un des chapitres est consacré à la remise en place des protections machine avant redémarrage. En effet les protections machine ont pour objectif de nous protéger de risques graves ou mortels. Elles doivent donc être en place quand les installations sont en marche.

Pour AMF, concrètement pour les prochaines semaines nous devons :

1- Après un arrêt d'entretien

- vérifier avant le redémarrage que les protections machine sont en place, portillons fermés...

2- Après toute intervention de maintenance nécessitant la dépose d'une protection machine, celle-ci doit être remise en place dès la fin des travaux et avant le redémarrage

3- Toute anomalie (constat qu'une protection est déposée, installation en marche) doit être remontée comme anomalie critique et traitée dans les plus brefs délais



Règle d'Or N°10
Je respecte les règles de santé et sécurité

